

Règlement appel à participation :
Visuel boutique INP
de Bordeaux INP et Toulouse INP



Article 1 : L'ORGANISATEUR

La boutique INP, l'Institut National Polytechnique de Toulouse et l'Institut National Polytechnique de Bordeaux, organisent en collaboration, du 10 mai au 10 juin 2021, un appel à participation gratuit pour la refonte du visuel de la boutique INP.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cet appel à participation/concours est ouvert à toute personne étudiante, enseignante-chercheur, enseignante ou personnel, de Toulouse INP et Bordeaux INP.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date et l'heure définies du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

Article 3 : MODALITÉS DE L'APPEL A PARTICIPATION

Le principe et l'organisation de cet appel à participation sont les suivants :

Du 7 mai 2021 au 10 juin 2021, les personnels, les élèves, les stagiaires, les enseignants-chercheurs, les doctorants et les personnes internes à l'université, sont invités à réaliser un visuel pour la boutique INP, puis à l'envoyer à l'adresse mail boutiqueINP@bde.inp-toulouse.fr.

Il n'y a pas de limite de participation par personne. Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit de contacter l'adresse mail boutiqueINP@bde.inp-toulouse.fr.

Les visuels à caractère pornographiques, érotiques, racistes, diffamant à l'encontre d'une personne physique ou morale ou comportant de la nudité seront exclues du jeu-concours.

Article 4 : RÉSULTATS

Toutes les participations complètes feront l'objet d'un lot de récompense.

Les auteurs d'au moins 6 visuels sélectionnés, se verront remettre un lot.



Règlement appel à participation visuel boutique INP – Mai 2021

Les organisateurs constitueront un jury, composé des membres de la boutique INP. Leur concertation prévue courant juin 2021 désignera les 6 ou + sélectionnés pour le vote parmi toutes les participations éligibles.



Dotation mise en jeu :

- 1 tee-shirt à la nouvelle effigie de la boutique INP (par sélectionné)

Cette dotation ne sera ni échangeable ni remboursable en cas de perte ou de vol et ne pourra donner lieu à aucun remboursement partiel ou total. Les gagnants concernés seront désignés après vérification de la validité de leur participation au regard des critères détaillés au présent règlement.

Les sélectionnés seront recontactés par les membres du jury.

Les visuels sélectionnés seront par la suite soumis au vote des étudiants, enseignants-chercheurs, enseignants et personnels, diffusé par voies internes.

Dotation mise en jeu :

- 1 pull à la nouvelle effigie de la boutique INP pour le gagnant

Information du gagnant :

Les résultats seront diffusés dans une actualité interne de l'INP, puis contactés par email.

Mise à disposition des lots :

Les informations demandées par mail sont nécessaires à l'organisation de l'appel à participation/concours et à l'attribution des gains aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à l'organisateur et uniquement utilisées dans le cadre de cet appel à participation.

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à l'organisateur. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, l'organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.



Article 5 : ENVOI DU LOT

Les lots seront envoyés dans les écoles ou par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées qu'ils auront communiquées par email. L'envoi des lots sera effectué par l'organisateur dans un délai non défini car les lots seront créés en fonction des résultats (~septembre).

L'Institut National Polytechnique de Toulouse, l'Institut National Polytechnique de Bordeaux et la boutique INP, organisateurs du jeu et expéditeurs des lots, ne pourront en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

Article 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes précautions utiles seront prises par l'Institut National Polytechnique de Toulouse, afin de préserver la sécurité des informations personnelles et afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non-autorisés.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 No 7817, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Il pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, renonçant ainsi expressément à la participation au concours.

Pour exercer leurs droits, les participants devront adresser leur demande écrite auprès l'Institut National Polytechnique de Toulouse, à l'adresse suivante Toulouse INP :

Direction du rayonnement institutionnel et de l'internationalisation

6 allée Emile Monso, BP 34038, 31029 Toulouse

Article 7 : COPIE DU REGLEMENT

Le présent règlement sera disponible sur le site intranet de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, et au service DR2i, du 7 mai 2021 au 15 juillet 2021 et peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse suivante : boutiqueINP@bde.inp-toulouse.fr



Article 8 : INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation à l'appel à participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

La boutique INP, ne saurait être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être modifiée, reportée, annulée partiellement ou totalement.

Article 9 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis aux tribunaux judiciaires toulousains.

EXTRAIT DU REGLEMENT

Appel à participation gratuit, valable du 6 mai 2021 au 30 septembre 2021. Le présent règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur l'intranet de l'Institut National Polytechnique de Toulouse. Il est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par mail à l'adresse suivante : boutiqueINP@bde.inp-toulouse.fr

